

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	29	30
Date de la convocation		
21/04/2026		
Date d'affichage		
21/04/2026		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**
du Conseil de la COMMUNAUTE DE
COMMUNES du
"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"
Séance du **jeudi 29 avril 2026 (20h)**
À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY
L'an deux mille vingt six
et le vingt neuf avril à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Hubert ROFFAT, Président.

Etaient présents :

LABOUTIERE Florence (Chirassimont), CHATRE Philippe (Cordelle), CORNET Delphine (Cordelle), DURET Nathalie (Croizet sur Gand), BABE Jean-Jacques (Fourneaux), GUILLON Jean-Christophe (Lay), PION Éric (Machézal), VIGNAND Colette (Neaux), DAVID Blandine (Neulise), PETERSEN Yannick (Neulise), ROFFAT Hubert (Neulise), HETSCH Jean-Marc (Pradines), MONDIERE Hubert (Pradines), GIANINA Antoine (Régny), LAIADI Ben Abdellah (Régny), MONTEL Fabienne (Régny), BAKOA Tristan (St Cyr de Favières), DELUBAC Adeline (St Cyr de Favières), COQUARD Romain (St Just la Pendue), GIRAUD Stéphanie (St Just la Pendue), MICOLON Laurianne (St Just la Pendue), PERRIN Gérald (St Priest la Roche), DADOLLE Aurélien (St Symphorien de Lay), GEAY Dominique (St Symphorien de Lay), MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay), PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), VEILLARD Patricia (St Victor sur Rhins), BRETET Jean-Baptiste (Vendranges)

Excusés ayant donné pouvoir :

PRAST Lionel (St Just la Pendue) a donné pouvoir à COQUARD Romain (St Just la Pendue)

Excusée :

Secrétaire de séance : COQUARD Romain

Délibération : 2026-057-CC

OBJET : Election des représentants de la société publique locale Services aux Populations entre Loire et Rhône (SPLR)

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône

Délibération : 2026-057-CC

OBJET : Election des représentants de la société publique locale Services aux Populations entre Loire et Rhône (SPLR)

Le Président informe l'assemblée que la société publique locale « services à la population du pays entre Loire et Rhône » SPLR est une société anonyme créée en 2019 par la CoPLER et 10 autres communes. Depuis 4 autres communes ont rejoint le capital.

Initialement créer afin d'assurer la gestion de la crèche basée à St Symphorien de Lay, une Délégation de Service pour reprendre la gestion de l'ALSH Les Tigrous à Réigny a été actée en 2023. S'en est suivi l'approbation de l'ouverture d'une annexe à Pradines ayant conduit à la création d'un ALSH multisites Réigny-Pradines en 2024.

La SPLR dispose de **8 sièges** à son Conseil d'administration pour les délégués de la CoPLER et **1 représentant permanent** à l'assemblée générale des actionnaires.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1524-5 et R.1524-3 et suivants

Vu les statuts de la SPLR,

Vu les résultats du scrutin.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

DECIDE

- **DE PROCLAMER** les conseillers communautaires suivants élus, représentants au conseil d'administration de la société :

- | | |
|---------------------------|--------------------|
| - GUILLON Jean-Christophe | - DELUBAC Adeline |
| - BABE Jean-Jacques | - DAVID Blandine |
| - GIRAUD Stephanie | - CHATRE Philippe |
| - MONTEL Fabienne | - HETSCH Jean-Marc |

- **DE DESIGNER** GUILLON Jean-Christophe représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Fait à Saint-Symphorien de Lay, le 29/04/2026

Le secrétaire de séance,



Romain COQUARD

Le Président,



Hubert ROFFAT